



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 103999

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet de la reconduction des certificats d'importation. Le Gouvernement a souhaité mettre en place un suivi plus attentif des importations au niveau européen, notamment en rétablissant les certificats d'importation et le déclenchement de la clause de sauvegarde pour la pomme. Cette mesure a permis une meilleure vente de notre production sur le territoire. Aussi, et afin de soutenir la filière arboricole, il le remercie de bien vouloir reconduire ces certificats ainsi que de lui communiquer l'incidence chiffrée de leur mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Face aux difficultés que la Commission européenne avait rencontrées, en 2005, pour établir un suivi fiable des volumes de pommes importés en provenance des pays tiers, les autorités françaises ont demandé et obtenu la mise en place de certificats déclaratifs obligatoires à l'importation. Les volumes ainsi comptabilisés s'élèvent, pour la période de janvier à août 2006, à 736 895 tonnes, se plaçant en dessous du seuil de déclenchement de la clause de sauvegarde « pommes » prévue par l'accord GATT et le règlement 2200/1996 du Conseil. Le dispositif des certificats d'importation pour la pomme, qui engendre de lourdes contraintes pour les administrations des États membres comme pour les opérateurs, est un dispositif provisoire. La Commission travaille en effet sur le développement d'un outil informatique permettant la collecte automatique de données fiables. Cet outil informatique devrait être opérationnel en début d'année 2007. Toutefois, à la demande des autorités françaises, et afin de s'assurer de la fiabilité du nouvel outil, un recoupement des données obtenues par le biais des certificats d'importation et par celui du nouveau système informatique sera assuré durant le temps nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103999

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9696

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11031